

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
**CHAMBRE D'AGRICULTURE
RÉUNION**

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**

SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Conseil-Formation



Entre-Deux
Deux bras, un cœur



**DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion**

Charte de Développement Agricole Diagnostic agricole du territoire de la commune de l'ENTRE-DEUX

Restitution 30 juin 2022
Mairie de l'Entre-Deux

***« Aujourd’hui, avoir du bon sens, c’est
consommer de saison, consommer ce que donne
la terre, être raisonné et raisonnable .../... c’est
le retour au bon sens créole ».***

**Bachil VALY, Maire de L’ENTRE-DEUX
Séminaire Agriculture Durable
Janvier 2022**

Rappel

Avec **AGRIPEI**, Le Département a décidé de porter une réflexion sur les enjeux de l'agriculture réunionnaise à l'horizon 2030. La charte de développement agricole de l'ENTRE-DEUX s'intègre dans cette démarche. La phase de transition en termes de diversification a débuté et le modèle agricole qui s'est développé tend vers l'optimisation des systèmes productifs en suivant les règles de préservation de l'environnement, de transition écologique, de sécurité alimentaire, etc.

L'élaboration d'une charte de développement agricole se déroule en 3 phases:

- le diagnostic territorial
- la rédaction du programme d'actions
- la signature de la charte

Aujourd'hui: **11 chartes sont signées** (entre 2005 et 2016)

(St-Louis, La Possession, Ste-Suzanne, St-André, Salazie, Bras-Panon, St-Benoît, Ste-Rose, St-Philippe, St-Joseph, Petite-Ile)

5 chartes en cours de finalisation

(Cilaos, Le Tampon, Trois-Bassins, St-Paul, Entre-Deux)

Sommaire

<i>1. L'ENTRE-DEUX dans la CASUD</i>	<i>6</i>
<i>2. L'ENTRE-DEUX dans le Parc national</i>	<i>9</i>
<i>3. Le contexte sociodémographique</i>	<i>10</i>
<i>4. L'environnement agricole de la commune</i>	<i>12</i>
<i>5. Les périmètres irrigués</i>	<i>13</i>
<i>5.1. Le bas de la commune</i>	<i>13</i>
<i>5.2. La partie médiane</i>	<i>14</i>
<i>6. La partie haute de la commune, le massif du Dimitile</i>	<i>16</i>
<i>7. La progression des terres en friches</i>	<i>17</i>
<i>8. L'agritourisme</i>	<i>18</i>
<i>9. Evolution de l'agriculture entre 2000 et 2020</i>	<i>19</i>
<i>9.1. Les surfaces agricoles</i>	<i>19</i>
<i>9.2. Répartition de la S.A.U. (Surface agricole utilisée)</i>	<i>20</i>

Sommaire

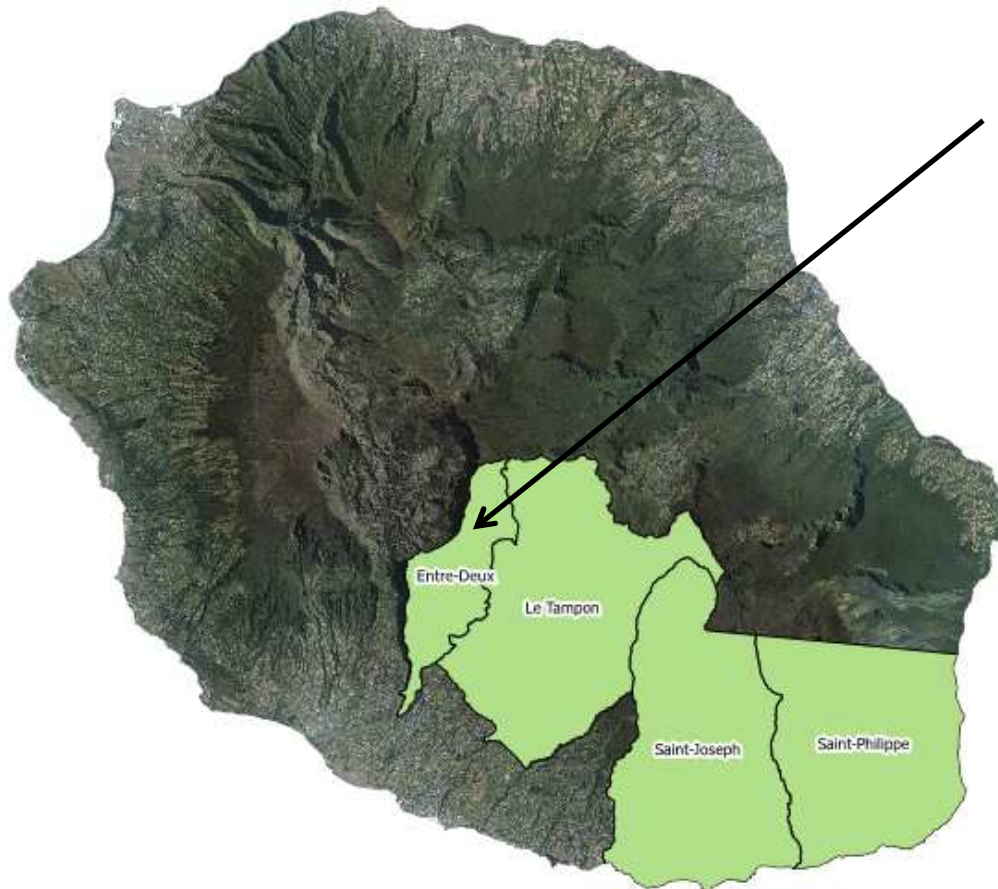
9.3. Nombre et répartition des exploitations	21
9.4. Age des exploitants agricoles	22
9.5. Evolution des surfaces	23
9.6. Evolution du nombre d'exploitations	24
9.7. Evolution de la répartition de l'âge des exploitants agricoles	25
9.8. L'agriculture de la commune dans la CASUD	26
10. Les projets et attentes de la commune	28
11. Positionnement de la commune au regard de ses projets pour une agriculture durable	30
12. Perspectives, proposition d'actions à mettre en place pour la charte de développement agricole	31

1. L'ENTRE-DEUX dans la CASUD

CASUD (Communauté d'Agglomérations du Sud)

- 11 500 ha de SAU *
- 27 % de la SAU de La Réunion *

TCO 20 % CINOR 10 % CIREST 24 % CIVIS 19 %

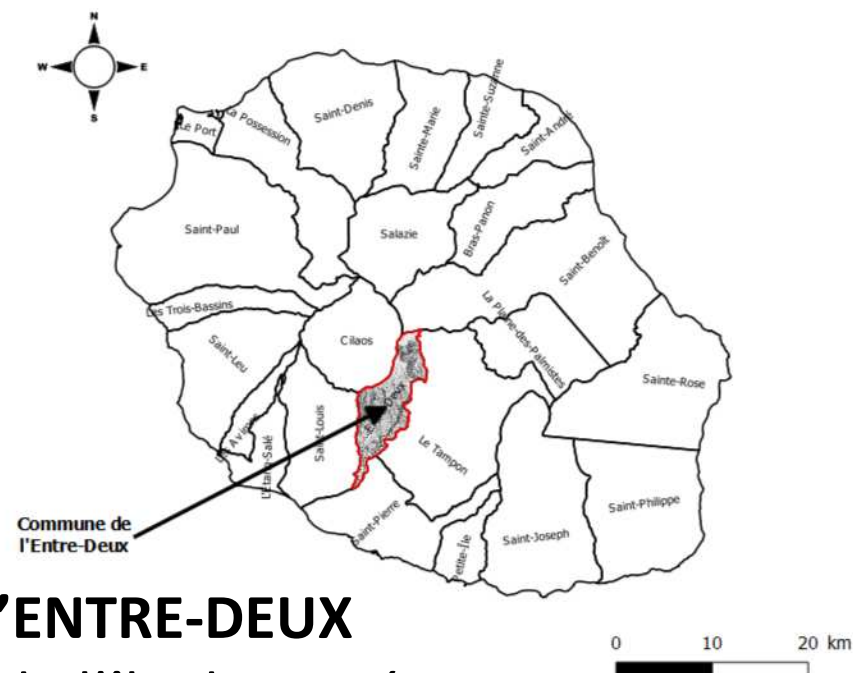


L'ENTRE-DEUX

- 78 ha de SAU *
- 1 % de la SAU de la CASUD
- 330 ha disponibles **
(biens sans maître, friches, dents creuses)

* RGA AGRESTE 2020

** Commune



La commune de **l'ENTRE-DEUX**

- se situe au Sud de l'île de La Réunion
- a une surface de 67 km² et compte près de 7 000 habitants
- est une des 5 communes de l'île n'ayant pas d'accès au littoral (Salazie, La Plaine des Palmistes, Le Tampon et Cilaos)
- peut être assimilée à un cirque, coincée entre les ravines du Bras de La Plaine à l'Est et du Bras de Cilaos à l'Ouest, et du massif du Dimitile au Nord
- n'est reliée au reste de l'île que par deux ponts (un seul avant 2002)

- est une commune rurale, authentique et touristique proche de l'activité des grands centres urbains de Saint-Pierre et Saint-Louis.
- fait partie du réseau « Villages Créoles » avec son centre ville très agréable au nombreuses cases typiques remarquables entouré de son écrin naturel.
- développe fortement son activité touristique depuis le début des années 2000 avec aujourd'hui plus d'une cinquantaine de structures d'hébergement (hôtels, gîtes, camping, chambres d'hôtes).
- une des volontés de la municipalité est d'accompagner le développement touristique pour que ce secteur soit porteur d'emploi et de retombées positives pour le village.



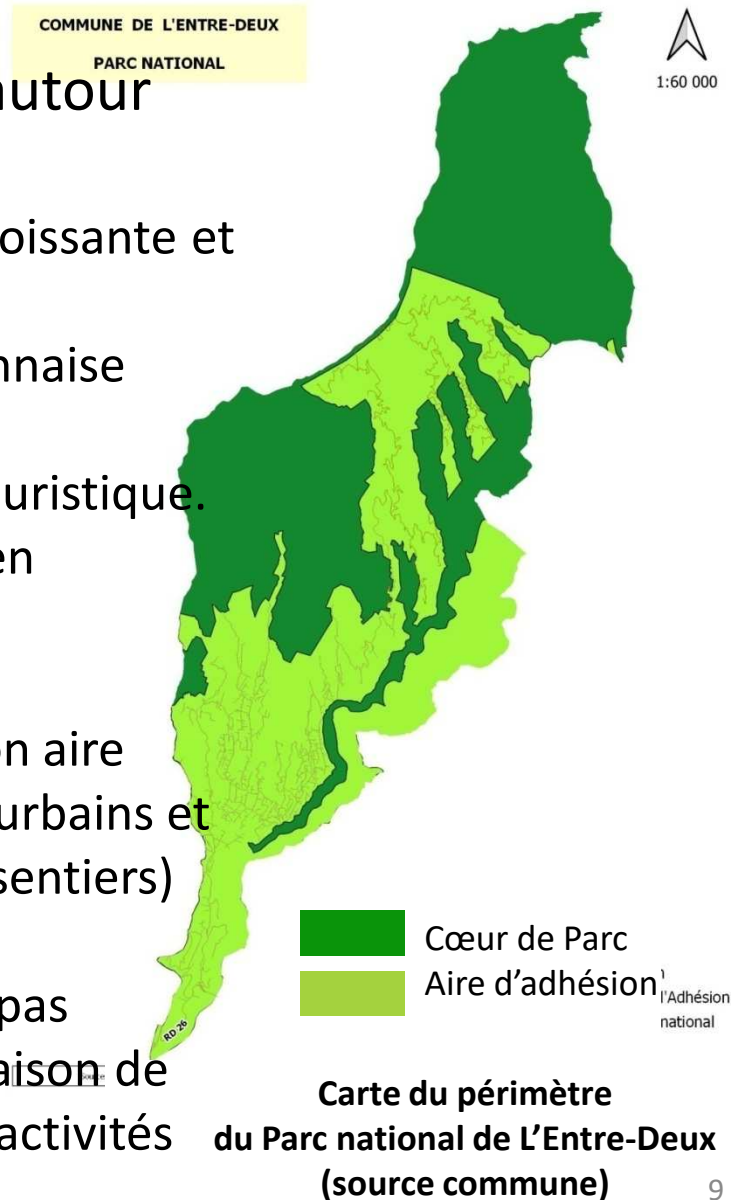
2. L'ENTRE-DEUX dans le Parc national

La charte du Parc national s'articule autour d'atouts majeurs:

- Répondre aux besoins d'une population croissante et protéger les espaces agricoles et naturels.
- Renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain.
- Renforcer le dynamisme économique et touristique.
- Sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques.

La totalité de la commune est concernée. Son aire d'adhésion est représentée par les secteurs urbains et les zones d'accessibilité permanente (piste, sentiers)

A ce jour, la commune de l'ENTRE-DEUX n'a pas souhaité adhérer au projet de la charte en raison de son manque de garanties pour la création d'activités agricoles et économiques



3. Le contexte socio démographique de l'ENTRE-DEUX

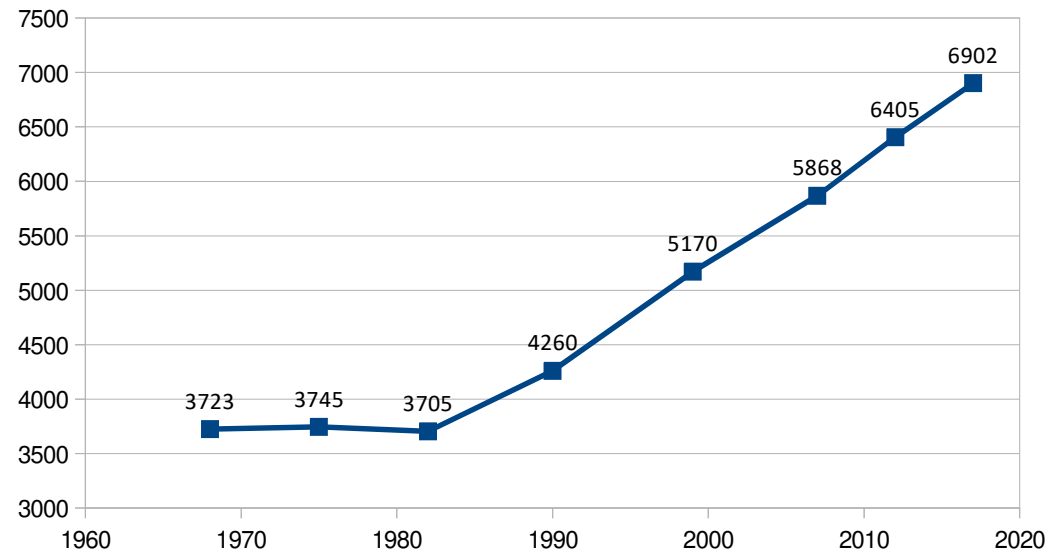
La population connaît une croissance continue depuis le début des années 1980.

- Densification de ses principaux quartiers (La Mare, Bras Long, Ravine des Citrons, Bras Long).
- Solde migratoire élevé; la commune est très attractive en raison des nombreux atouts qu'elle présente:

- ✓ son atmosphère villageoise et son climat agréable toute l'année.
- ✓ sa situation d'enclavement mais néanmoins la proximité des grands centres urbains et administratifs (Saint-Pierre, Saint-Louis, Le Tampon).

LE SCoT PREVOIT 10 000 HABITANTS A L'ENTRE-DEUX EN 2030

La commune se trouve dans une situation complexe face à cette prévision entre les pressions sur le foncier et celles de la DEAL pour le logement social. Le service urbanisme de l'Entre-Deux affiche le besoin de réaliser plus de 420 logements (privés et publics) à l'horizon 2035.

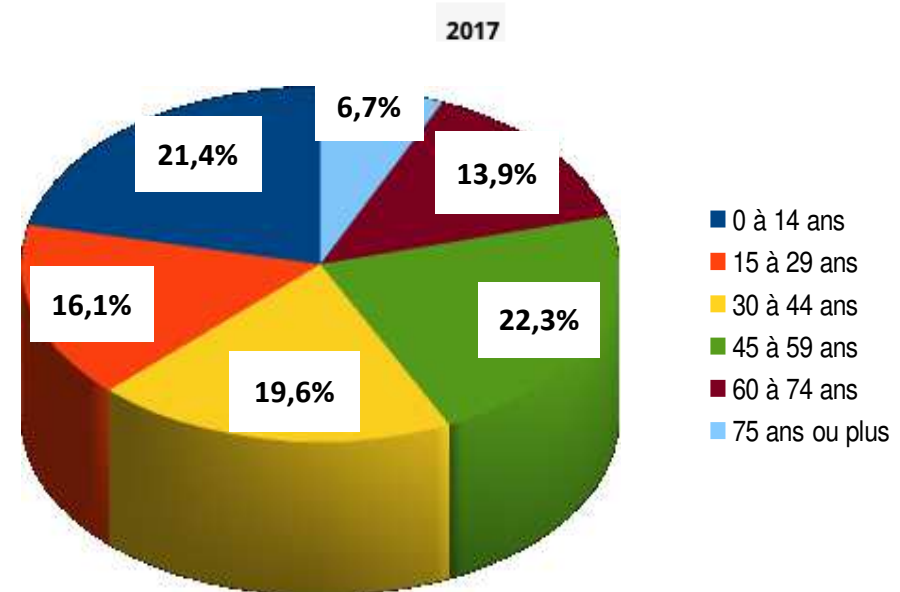


Evolution de la population de L'Entre-Deux entre 1967 et 2017 (source INSEE – 2017)

- Plus d'un tiers de la population (37%) a moins de 30 ans alors que la moyenne départementale est de 43%.
- De manière globale, la population de l'Entre-Deux est plus âgée que la moyenne réunionnaise (+3%).
- Le vieillissement de la population entre-deusienne est régulier depuis les années 1990 ce qui va progressivement créer de nouveaux besoins en termes d'équipement et de structures.

Population par grandes tranches d'âge

	Nombre		%	
	Entre-Deux	La Réunion	Entre-Deux	La Réunion
0 à 14 ans	1 480	197 206	21,4	23,1
15 à 29 ans	1 111	170 364	16,1	20,0
30 à 44 ans	1 354	165 759	19,6	19,4
45 à 59 ans	1 538	180 493	22,3	21,1
60 à 74 ans	956	101 077	13,9	11,8
<u>75 ans ou plus</u>	464	38 760	6,7	4,5
Total	6 902	853 659	100,0	100,0

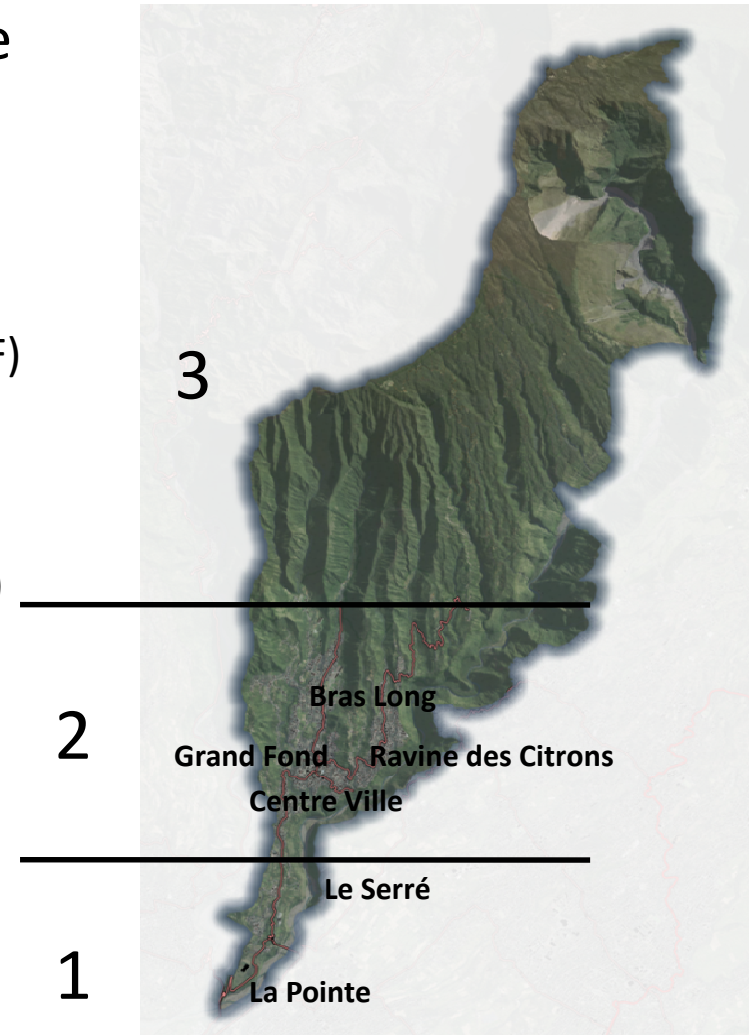


Répartition de la population de L'Entre-Deux par grandes tranches d'âges (source INSEE – 2017)

4. L'environnement agricole de l'Entre-Deux

Arbitrairement, la commune peut être découpée en trois grands ensembles:

1. La partie basse
(150 à 300 m d'altitude)
zone agricole irriguée de protection forte (APF)
2. La partie médiane
(300 à 550 m d'altitude)
Zone urbaine (centre-ville, Ravine des Citrons)
Zone agricole irriguée (A)
3. La partie haute
(550 à 2 350 m d'altitude)
zone naturelle (massif du Dimitile)

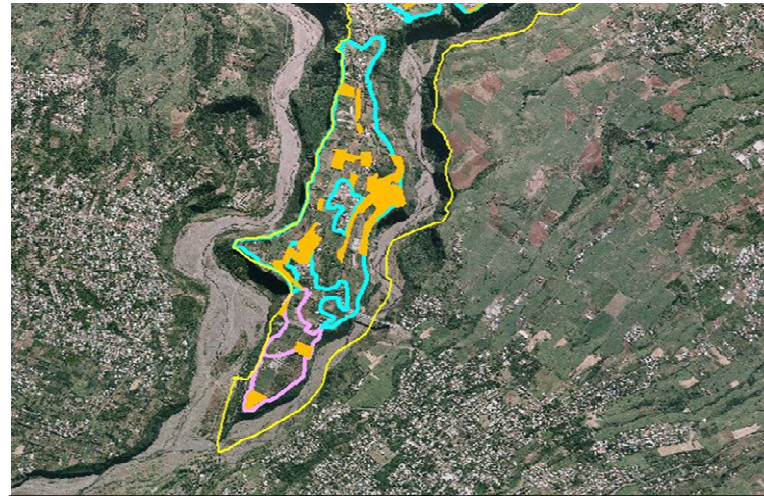


5. Les périmètres irrigués de la commune de l'ENTRE-DEUX

5.1 Le bas de la commune, Le Serré, La Pointe

Secteur de la commune le plus chaud le plus venté et le moins humide.

La canne à sucre était la principale culture avant l'arrivée de l'irrigation à la fin des années 1980.



Périmètres irrigués Bas de la commune (source : Chambre d'Agriculture - 2005)

Périmètre irrigué
du Serré

Périmètre irrigué
de La Pointe

Zones en friches
à l'arrivée de
l'eau

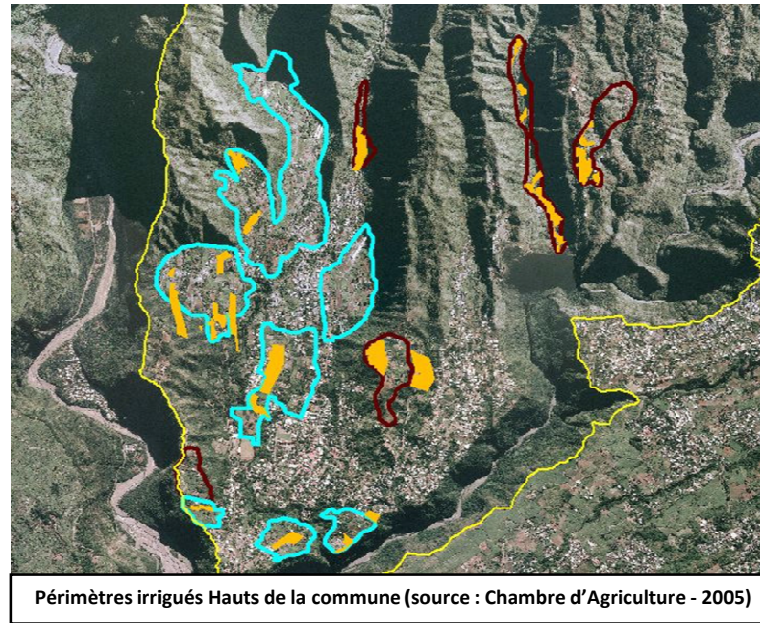
Aujourd'hui, l'agriculture y est très diversifiée:

- > maraîchage sous serres ou en plein champs (haricots, pois, aubergines, etc.)
- > Arboriculture fruitière (agrumes, bananes, litchis, ananas)
- > Elevages de volailles



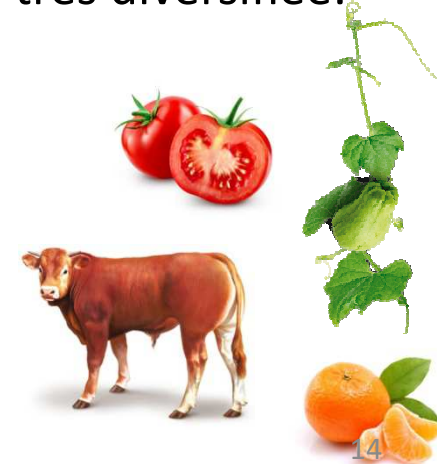
5.2. La partie médiane de la commune, Plaine de l'ENTRE-DEUX

La Plaine de l'Entre-Deux se compose d'une partie irriguée (Bras Long, Grand Fond, Trou de Magasin) et d'une partie non irriguée située au dessus de la limite altitudinale d'accès à l'eau d'irrigation (Le Bord, Coteau Sec, Hauts de Bras Long).



Tout comme pour les bas de la commune, l'agriculture y est très diversifiée:

- > maraîchage sous serres ou en plein champs (haricots, pois, tomates, choux, etc.)
- > Arboriculture fruitière (dominante agrumes)
- > Elevages de bovins à l'engraissement



D'une manière générale, on peut constater sur ces deux principaux secteurs agricole de la commune:

- Le maraîchage est la culture dominante.
 - Les exploitations sont de petite taille 1,5 à 2 ha en moyenne.
 - La desserte des parcelles est bonne.
 - Les terrains cultivés sont peu empierrés et présentent des pourcentages de pente faibles.
 - Le potentiel agronomique est bon.
 - Les agriculteurs doivent faire face à une forte pression phytosanitaire et l'usage des pesticides demeure important.
-
- La pression urbaine est forte avec des projets communaux sur des secteurs agricoles demandant compensation au regard des lois relatives aux séquences ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

6. La partie haute de la commune, le massif du Dimitile

Culminant à plus de 2 300 m, le Dimitile domine la commune

Au début du vingtième siècle le massif est une zone propice à la culture du géranium, pommes de terre, fruits des zones tempérées, et à l'élevage extensif de bovins et caprins.

Le Dimitile compte alors environ 200 habitants ce qui en fait le village le plus haut de La Réunion.

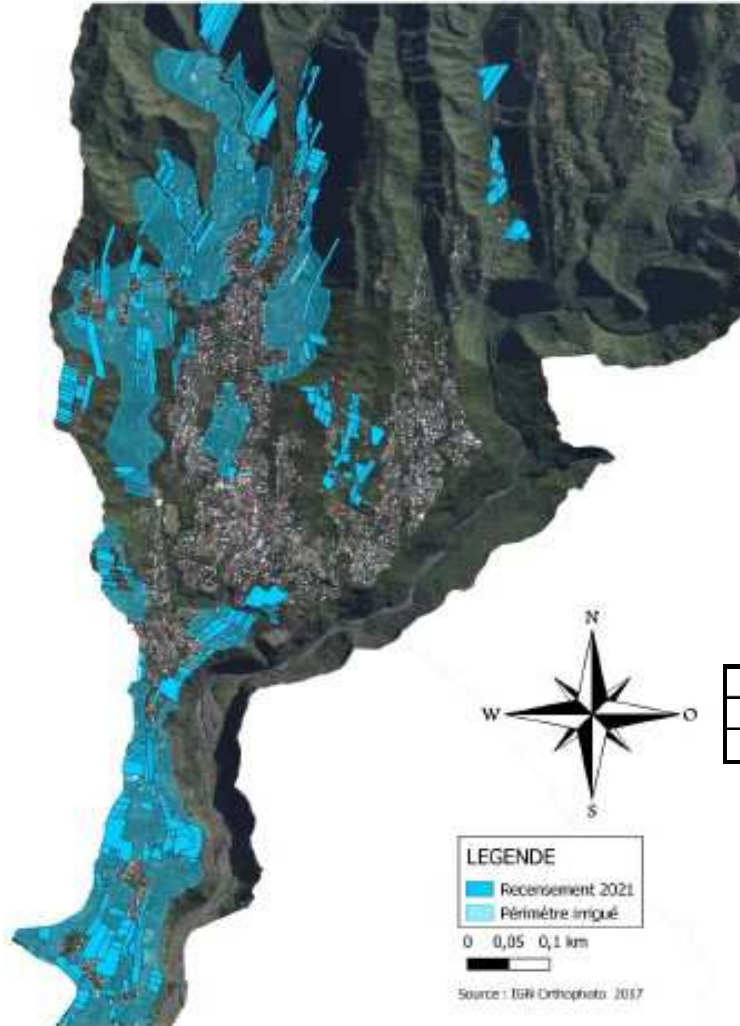
En 1948, un cyclone dévaste le massif, les survivants le désertent.



Aujourd'hui, le Dimitile constitue un atout touristique important pour la commune avec ses nombreux sentiers de difficultés variables, ses gîtes et son « camp marron » installé en hommage aux victimes de l'esclavage.

7. La progression des terres en friches

Commune de l'Entre-Deux
Vue globale des parcelles recensées en friche en 2021



L'abandon progressif de la canne a, depuis le début des années 2000, favorisé la diversification, plus rentable, sur de plus petites surfaces, et laissé place aux friches.

- 71 ha de friches en 2021 (42 en 2010)
- 60% des parcelles en friches pour 70% de la SAU en zone irriguée

	Nombre de parcelles	STB friche (ha)	SAU friche (ha)
Zone irriguée	251	78	55
Zone non irriguée	98	30	16
TOTAL	349	108	71

Recensement des friches sur la commune de l'Entre-Deux en 2021
(Source : Commune Entre-Deux/SAFER)

8. L'agritourisme

L'agritourisme se décline sous des formes variées et originales:

- Accueil, animations et spectacles à la ferme
- Stages en apiculture et permaculture
- Hébergement à la ferme
- Camping à la ferme

- Transformation artisanale (bougies et savons, confitures et achards de légumes, préparations pour punch, fruits secs, etc.)

- Four à pain traditionnel

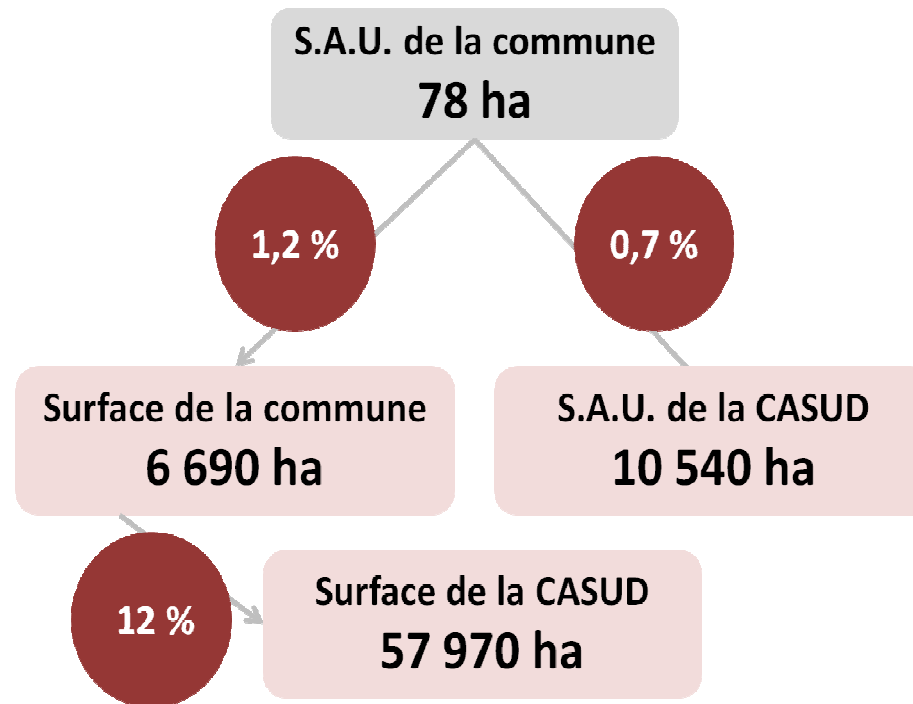


9. Evolution de l'agriculture communale de 2000 et 2020

9.1. Les surfaces agricoles

SAU très faible par rapport à la surface de la commune
→ Le Dimitile couvre plus des $\frac{3}{4}$ de la commune.

SAU minime dans la CASUD
Le Tampon (65%) est la plus importante commune, en matière de SAU de La Réunion



Source: AGRESTE-DAAF-RGA 2020

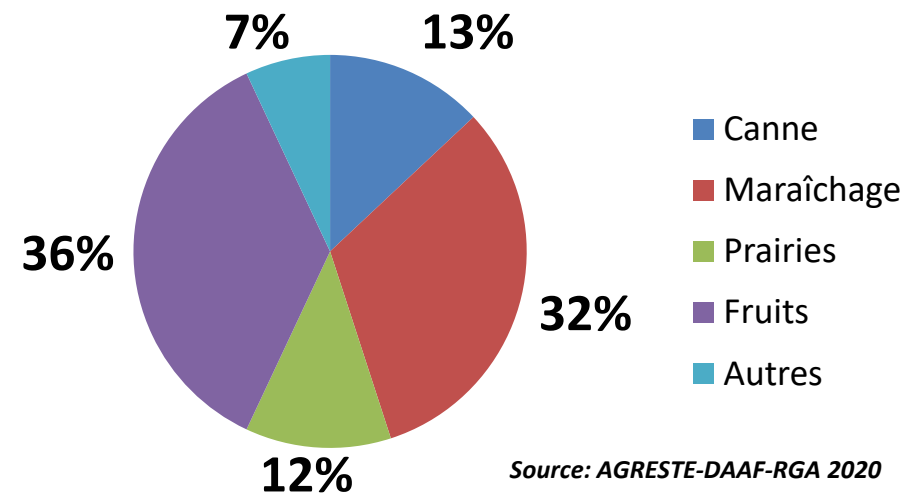
9.2. Répartition de la SAU

10 ha de canne à sucre recensés en 2020, chiffre à diminuer aujourd'hui d'environ 3 à 4 hectares.

Les surfaces en fruits et maraîchage semblent être sous estimées.

→ Fiabilité des informations transmises aux enquêteurs RGA par les différents organismes.

	Surface (ha)	78 ha
Canne	10	
Maraîchage	25	
Prairies	9	
Fruits	28	
Autres	6	



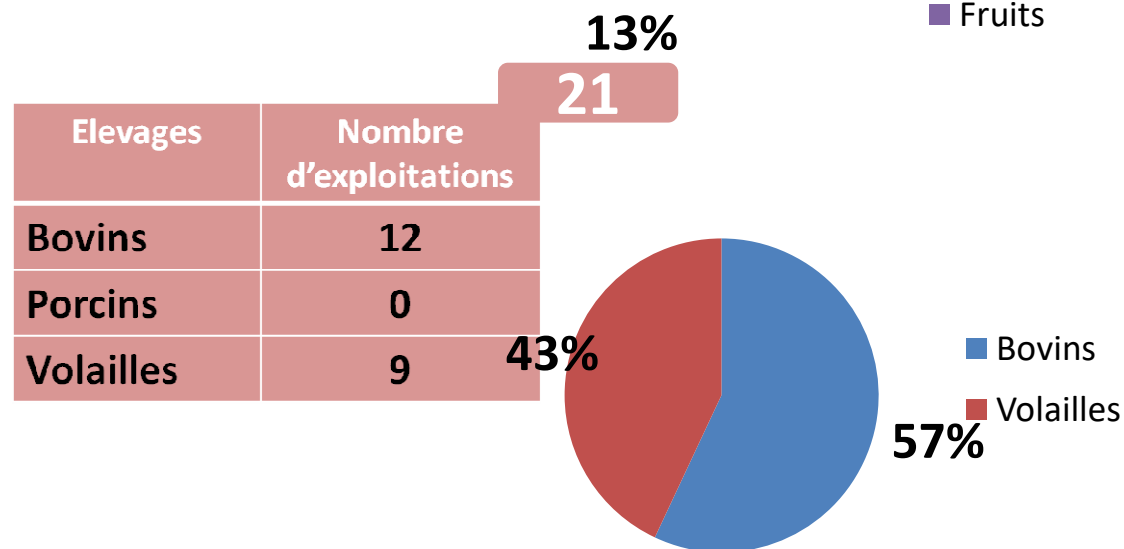
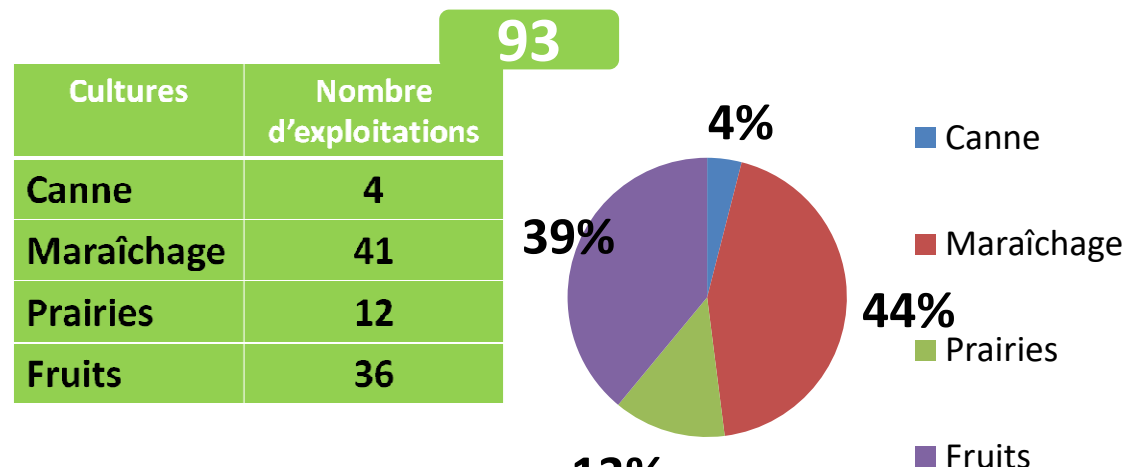
9.3. Nombre et répartition des exploitations

Le nombre d'exploitations est proportionnel aux surfaces présentées.
Un agriculteur peut être comptabilisé plusieurs fois s'il est pluriactif.

Non recensés dans les premiers résultats du RGA, la commune compte:

- 11 élevages caprins *
(env. 70 reproducteurs)
- 2 élevages ovins *
(env. 10 reproducteurs)

Ces élevages sont très souvent associés à un élevage bovin.



Source: AGRESTE-DAAF-RGA 2020

* Source EDE Chambre d'Agriculture 2021

9.4. Age de exploitants agricoles

Au sein de la CASUD, l'Entre-Deux est la commune qui compte le plus d'agriculteurs âgés de plus de 50 ans (66%)

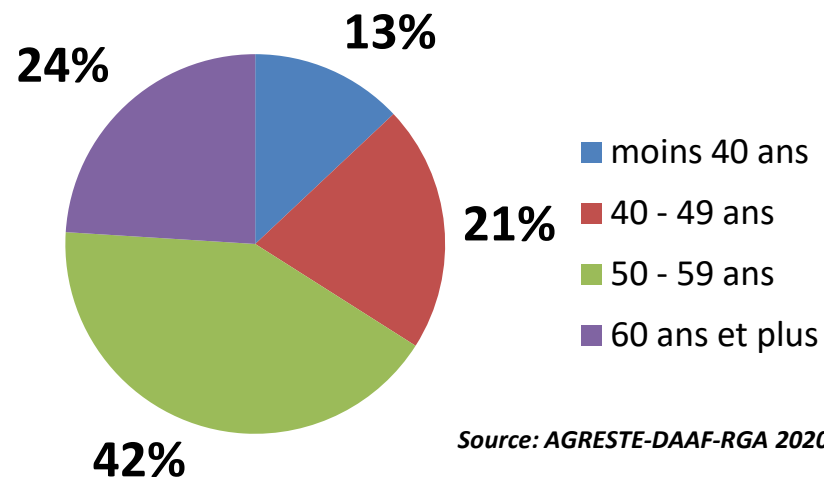
→ 24% âgés de plus de 60 ans donc proches de la retraite.

→ Avenir des terrains ?

Le nombre d'agriculteurs de moins de 40 ans est également, en proportion, le plus faible de la moyenne des autres communes de la CASUD

Tranches d'âge	Nombre d'exploitants
Moins de 40 ans	9
Entre 40 et 49 ans	15
Entre 50 et 59 ans	29
60 ans et plus	17

70



Source: AGRESTE-DAAF-RGA 2020

9.5. Evolution des surfaces agricoles

	2000	2010	Variation 2000/2010	2020	Variation 2010/2020
S.A.U. totale	206	141	-32 %	78	-45 %
Canne	35	17	-51 %	10	-41 %
Maraîchage	66	44	- 33 %	25	-43 %
Prairies	27	27	=	9	-67 %
Fruits	61	31	-49 %	28	-10 %

Entre 2000 et 2020

SAU: -62%, cas: -71%, maraîchage: -62%, fruits: -66%, prairies: -54%

→ Friches ou reclassement

Source: AGRESTE-DAAF-
RGA2000/2010/2020

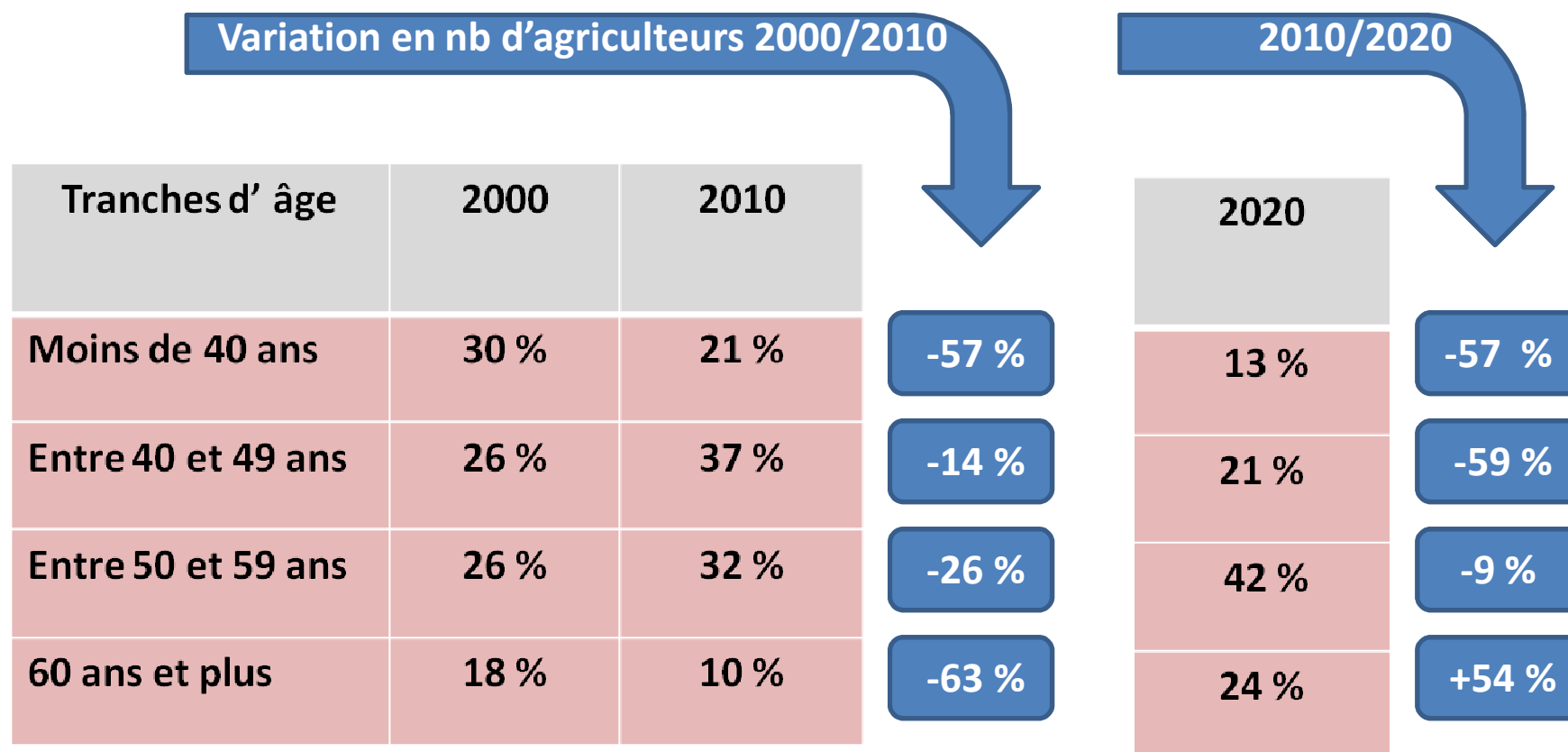
9.6. Evolution du nombre d'exploitations

	2000	2010	Variation 2000/2010	2020	Variation 2010/2020
Canne	17	8	-53 %	4	-50 %
Maraîchage	85	61	-28 %	41	-33 %
Fruits	87	51	-41 %	36	-14 %
Prairies	29	19	-34 %	12	-37 %

L'évolution du nombre d'exploitations est proportionnelle à celle des surfaces
Entre 2000 et 2020

Cas: -76%, maraîchage: -107%, fruits et prairies: -59%

9.7. Evolution de la répartition de l'âge des exploitants agricoles



Source: AGRESTE-DAAF-
RGA2000/2010/2020

Ces données confirment le vieillissement de la population évoquée précédemment . Ce constat, valable pour l'ensemble des communes de la CASUD est encore plus marqué ici.

9.8. L'agriculture de la commune dans la CASUD

Les cultures

	Surfaces CASUD		Surfaces Entre-Deux		Proportions	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020
Canne	3975	3422	17	10	0,4%	0,3%
Maraîchage	837	688	44	25	5%	0,4%
Prairies	5692	5233	27	9	0,5%	0,2%
Fruits	477	681	31	28	6%	0,4%

Source: AGRESTE-DAAF-ROA 2010/2020

L'élevage

	Nombre CASUD		Nombre Entre-Deux		Proportions élevages		Proportions cheptel	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
	Bovins	372	291	15	12	4%	4%	0,4%
Porcins	153	65	0	0	0%	0%	0%	0%
Volaille	657	195	30	9	5%	10%	34%	8%

Source: AGRESTE-DAAF-RGA
2010/2020

En 2010, la proportion cheptel volaille était élevé en raison de l'implantation de la société COUVEE d'OR / CRETE d'OR sur la commune.

Suite à une restructuration régionale, l'entreprise s'est installée au Tampon.

10. Les projets et attentes de la commune

La commune de l'Entre-Deux s'est lancée dans la démarche « agriculture durable » pour:

- Répondre aux besoins de la consommation locale.
- Développer les filières « huiles essentielles » et « plantes aromatiques et médicinales » (en collaboration avec le tisaneur de l'Entre-Deux, renommé sur toute l'île, Kakouk)
- Soutenir l'agriculture locale, raisonnée et biologique.
- Mettre à disposition des agriculteurs des biens sans maîtres, des terrains en friches afin d'y réinstaller les cultures identitaires (grains verts, Calebasses, margozes, patoles, café géranium, vétiver, etc.).
- Relancer les cultures d'altitude, en particulier les fruits tempérés tels que poires, pêches, abricots, prunes, etc. dont certains arbres de plusieurs dizaines d'années sont toujours présents sur les différents secteurs du Dimitile

Des premiers essais sur la culture de géranium sont en cours avec l'implication de l'association JADES



Afin d'optimiser la mise en place des différents volets liés à son « agriculture durable », la commune s'est tournée vers des outils administratifs d'aide à la réalisation de ses projets

- **Le PTCE** (Pôle Territorial de Coopération Economique)

Dispositif qui a pour vocation de dynamiser le territoire autour de sujets spécifiques tels que l'agriculture durable, productions raisonnées et bio, alimentation plus saine, développement économique et social, transition écologique, etc.

- **Le PAT** (Projet Alimentaire Territorial)

Outil qui permet d'impulser une nouvelle dynamique agricole et alimentaire avec de nombreux partenaires institutionnels, associatifs ou privés. Il renforce le rapprochement entre l'offre et la demande au niveau des produits locaux, la préservation des terres agricoles, l'installation de nouveaux agriculteurs, etc. Il porte un volet social avec l'éducation alimentaire.

- **La charte de développement agricole**

Elle a pour objectif premier la protection du foncier agricole dans un contexte où les enjeux sont importants au regard de l'augmentation rapide de la population. Les finalités de la charte sont le développement du territoire communal qui réponde aux attentes de la population et, par l'agriculture, le maintien d'un équilibre social, économique et environnemental.

11. Positionnement de la commune au regard de ses projets pour une agriculture durable

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Volonté de la commune de s'orienter sur le long terme vers une démarche pour une agriculture durable ➤ Appropriation d'outils administratifs pour appuyer et gérer ses projets (PTCE, PAT, Charte communale de développement agricole) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vieillesse de la population agricole ➤ Diminution régulière de la surface agricole utilisée ➤ Manque d'eau sur la majorité des secteurs que la commune souhaite remettre en culture, notamment sur le massif du Dimitile
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Révision du PLU pour récupérer des biens sans maîtres, friches et dents creuses pour dégager de nouvelles parcelles agricoles ➤ Volonté de relancer les cultures identitaires de la commune (« grains verts », géranium, café, etc.) ➤ Relance de l'agriculture sur le massif du Dimitile ➤ Beaucoup de jeunes de la commune sont formés en différentes spécialités agricoles ➤ Des jeunes s'installent sur des terres agricoles sans être agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement des projets urbains sur des zones agricoles dont APF ➤ Forte augmentation du prix des intrants due au contexte international

12. Perspectives

La commune de l'ENTRE-DEUX affiche clairement son ambition et son souhait de travailler autour d'un projet viable pour son agriculture, ses agriculteurs et consommateurs locaux.

L'ENTRE-DEUX veut continuer d'affirmer son caractère rural et naturel

Propositions d'actions à mettre en place pour la charte communale de développement agricole:

- **Transmissions des exploitations agricoles et suivi des agriculteurs**
- **Aide au maintien et à la consolidation des structures existantes**
- **Récupération et gestion des parcelles mises à disposition par la commune**
- **Mise en place d'un marché de producteurs**
- **Mise en place d'une unité de transformation, valorisation des invendus**
- **Mise en place d'un guichet unique pour l'assistance administrative aux agriculteurs**
- **Accompagnement des échanges de foncier structurants**
- **Révision des limites du périmètre irrigué actuel.**



MERCI POUR VOTRE ATTENTION